

AVENANT
REGLEMENT JEU-CONCOURS FACEBOOK
« Gagnez un vélo à assistance électrique Angell »

AVENANT 1 au règlement déposé le 1^{er} Décembre 2021

L'article suivant est **modifié** comme suit :

• **Article 5 - Sélection du gagnant**

Premier concours :

Le Département de la Côte-d'Or sélectionnera les 2 finalistes du premier concours à l'issue du vote d'un jury, dans le cadre d'une réunion qui se tiendra le 6 décembre 2021 à 12h00. Le jury sera composé de huit personnes de la Direction de la Communication du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

La **nature** des membres du jury :

- La Responsable Éditions et Multimédia - Directrice Adjointe,
- Le Webmaster - Chef de projet multimédia,
- Le Community Manager,
- La Chargée d'éditions - Journaliste territoriale
- Le Photographe,
- Le Directeur de la Communication
- Le Responsable Marketing Territorial
- La Rédactrice en chef adjointe

Les **critères d'évaluation** du premier concours photo seront :

- Le respect du thème imposé,
- La qualité de la prise de vue,
- L'originalité du cliché



- L'esthétisme

Les finalistes du premier concours seront contactés à partir du 6 décembre 2021, via Facebook Messenger.

Deuxième concours :

Les deux photos envoyées par les finalistes seront diffusées dans le cadre d'une publication, le ~~13 décembre 2021~~, **17 décembre 2021**, sur la page Facebook du Département.

Les deux clichés seront ensuite soumis aux votes des internautes qui voteront par le biais d'une mention j'aime distincte pour chaque photo. Ce choix de mention sera illustré sur le visuel du jeu et expliqué également dans la publication. La photo du participant qui aura récolté le plus de suffrages sera désignée comme la grande gagnante du concours photo et son auteur remportera donc le vélo à assistance électrique « Angell ».

Les internautes pourront voter jusqu'au 24 décembre 2021 à 12 heures.

DÉPOSÉ ET ENREGISTRÉ
A DIJON le VENDREDI DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN
A 14 heures 30 minutes.

Aurélie BONASERA
Huissier de Justice

